

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS D'ENVIRONNEMENT introduite par DETENTE, Association de fait, Rue des Mésanges bleues, 11 à 5004 Bouge et Cercle de Tir Scorpions, Association de fait, Rue d'Hanzinne, 85 à 5651 Laneffe et TIR SPORTIF DE LA SAMBRE ASBL, Rue du Clair Chêne, 45 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre, ayant pour objet le renouvellement de permis pour l'exploitation d'un stand de tir sur le domaine militaire, Rue Tir de Ronet 1 à 5020 NAMUR (Flawinne) sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 7ème division, section D n°343L.

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Les demandeurs :</u>	DETENTE , Association de fait Rue des Mésanges bleues, 11 à 5004 Bouge, Cercle de Tir Scorpions , Association de fait Rue d'Hanzinne, 85 à 5651 Laneffe, TIR SPORTIF DE LA SAMBRE ASBL Rue du Clair Chêne, 45 à 5190 Jemeppe-sur-Sambre
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Monachino Giuseppe Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 41116
<u>L'Administration communale :</u>	Cellule Permis d'environnement Tél : 081/246.505

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
07/02/2020	12/02/2020	Lieu : Hôtel de Ville Date : 27/02/2020 Heure : 12h00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le Collège communal.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2^{ème} étage
- le jeudi jusqu'à 20h00, exclusivement sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.505), à la Cellule Permis d'environnement.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 04 février 2020

Pour la Directrice générale,
Par délégation, la Cheffe de service,



Isabelle DAUVIN

L'Echevine de la Transition écologique,

Charlotte MOUGET